



Question orale de Mme KABACHI : Suppression envisagée de la gare de Linkebeek.

Mme Kabachi rappelle que depuis plusieurs mois, le dossier du RER et la perspective de la suppression de la gare de Linkebeek suscitent une vive inquiétude parmi les habitants d'Uccle. En avril 2025, Mme Kabachi avait déjà attiré l'attention du Collège sur les conséquences majeures qu'entraînerait une telle décision, tant pour la mobilité que pour la qualité de vie des Ucclois. Cette halte, partiellement implantée sur le territoire communal, est fréquentée chaque jour par plus de 1.200 usagers, parmi lesquels de nombreux travailleurs, étudiants et familles du quartier du Homborch et des environs. Sa disparition fragiliserait non seulement l'accessibilité des riverains mais aussi l'équilibre global de l'offre de transport public dans le sud de Bruxelles.

Actuellement, à la lumière des nouvelles informations parues en ce mois de septembre 2025, un compromis serait envisagé : la fermeture de la halte de Linkebeek, compensée par une passerelle cyclo-piétonne reliant directement Linkebeek à la gare de Moensberg, qui ne pourrait toutefois constituer une réelle compensation au vu des impacts concrets pour les usagers quotidiens ou des investissements déjà engagés par la commune et ses partenaires.

Par ailleurs, le Conseil communal de Linkebeek est convoqué le 15 septembre pour voter la convention relative à ce compromis.

Une pétition largement signée, accompagnée de nombreux témoignages d'Ucclois, a récemment été lancée. Elle illustre l'ampleur de la mobilisation citoyenne et confirme que cette problématique dépasse largement le seul territoire de Linkebeek pour concerner directement Uccle et ses habitants.

En tout état de cause, la fermeture de la halte de Linkebeek provoquerait un report massif des voyageurs vers les gares de Moensberg et de Saint-Job, avec à la clé une augmentation sensible du trafic automobile dans ces quartiers ainsi que des problèmes de stationnement liés aux voitures-ventouses. Une telle évolution pénaliserait particulièrement les usagers les plus vulnérables – personnes à mobilité réduite (PMR), familles sans voiture, parents avec poussette –, pour lesquels l'accessibilité deviendrait plus compliquée.

Des informations qui circulent laissent craindre que la ligne S19, qui relie directement Uccle à Brussels Airport, ne desserve plus la commune à l'avenir. Si cela devait se confirmer, il s'agirait d'une perte importante pour l'attractivité et la connectivité d'Uccle.

Quelles démarches le Collège a-t-il menées depuis le mois d'avril auprès d'Infrabel, de la SNCB et des autorités fédérales pour défendre le maintien de la halte de Linkebeek ? Quelles garanties concrètes a-t-il pu obtenir ?

M. l'Echevin Biermann répond que tous les efforts du Collège se focalisent sur l'amélioration de l'offre de chemin de fer pour les Ucclois et les gens qui étudient ou travaillent à Uccle.

Le Collège a tenu à rencontrer des représentants d'Infrabel et des responsables de la commune de Linkebeek afin d'obtenir des explications aussi claires et concrètes que possible et conformes aux normes internationales applicables en matière de fonctionnement des chemins de fer.

Il apparaît qu'avec le maintien d'un passage à deux voies, on ne peut conserver que 4 arrêts sur 5. Pour avoir 5 arrêts sur le même tronçon, il faudrait 4 voies parce que dans ce cas, le nombre et les écarts de vitesse des trains rendraient impossible sur 2 voies le respect des normes internationales en termes d'espacement.

Il faut donc supprimer un arrêt. Dès lors se pose la question du choix de la gare vouée à disparaître. Faut-il supprimer la gare de Linkebeek ou la gare de Moensberg ? Il est désolant qu'il faille en arriver à ce type de discussion.

La gare de Moensberg est un nœud intermodal où se croisent deux lignes, la 124 et la 26.

Dans la situation actuelle, la ligne 124 passe par la gare de Linkebeek et rejoint Calevoet. Il est peu probable qu'il y ait un report sur la gare de Saint-Job, alors qu'il pourrait y en avoir une sur la gare de Calevoet. Mais pour aller à Saint-Job, il faut passer par Moensberg et emprunter la ligne 26 et non par la ligne 124 qui passe par la gare de Linkebeek. Ce choix serait très désolant pour les commerçants installés aux abords de la gare de Linkebeek et le serait moins pour les commerçants de la place de Saint-Job, mais il va de soi que le Collège uclois n'a nullement l'intention de mettre en concurrence ces deux quartiers.

L'échevin linkebeekois Letier, qui est l'alter ego de M. l'échevin Biermann dans cette commune, défend depuis quelques jours une solution que ce dernier estime très courageuse et déterminée : à la veille du vote relatif à la proposition de moratoire et au compromis proposés par Infrabel, il affirme que cette situation de blocage n'est pas acceptable et qu'il faut essayer de revenir au système à 4 voies. Certes, Infrabel s'engage à éviter tout recours, et donc tout blocage qui serait introduit notamment par la commune de Linkebeek, et à ne pas introduire de nouvelle demande de permis d'urbanisme pendant 12 ans, mais cela ne signifie pas que cette société n'en introduira pas une au terme de cette période de 12 ans. Peut-être reviendra-t-on à ce moment-là au système à 4 voies et dans ce cas, les gares de Linkebeek et de Moensberg pourront jouer leur rôle.

Pour le Collège uclois, la gare de Moensberg constitue un enjeu essentiel parce qu'elle est le point de connexion entre les lignes 124 et 26.

La situation est regrettable, non seulement pour les citoyens uclois qui habitent plus près de la gare de Linkebeek que de la gare de Moensberg mais aussi pour l'administration communale, eu égard aux investissements importants réalisés pour éviter que les navetteurs ne rejoignent la gare de Moensberg, dont le parking est limité à 80 places. Et la gare de Holleken ne peut en aucune manière constituer une solution.

Le discours tenu du côté d'Infrabel consiste à dire que la fermeture de la gare de Linkebeek doit déboucher sur un processus qualifié de « fusion », qui se traduit par la création d'un cheminement cyclo-piéton destiné à permettre aux usagers de s'arrêter sur la dalle de parking qui sera aménagée et de rejoindre à pied la gare de Moensberg.

Les Uclois n'ont évidemment pas de prise sur la décision qui sera adoptée par le Conseil communal de Linkebeek, mais dans le cas où la gare de Linkebeek devrait être fermée parce qu'on maintient le passage à 2 voies plutôt qu'à 4, ils doivent obtenir des garanties quant aux conditions d'accessibilité de la gare de Moensberg en connexion avec le parking de la gare de Linkebeek et quant au doublement de la desserte à la gare de Moensberg afin d'améliorer l'offre de chemin de fer sur le territoire communal.

Quoi qu'il en soit, le Collège s'efforcera toujours de défendre les intérêts des Uclois.